



Le contexte

La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément bouleversé le paysage de la formation et de l'apprentissage en particulier. Les premiers effets de la réforme ont rapidement produit des résultats se traduisant par une augmentation à la fois de l'offre de formation (54 CFA historiques, 171 CFA au 1^{er} octobre 2020) et du nombre d'apprentis (+19.5% en 2019), amplifiant ainsi la dynamique portée auparavant par la Région des Pays de la Loire.

La rentrée de l'apprentissage 2020 est marquée par plusieurs éléments majeurs à savoir la crise sanitaire liée à la COVID 19 et la poursuite de l'augmentation du recours à l'apprentissage (+2.5% début octobre soit 24 998 entrées nouvelles) en relation avec le Plan de relance de l'apprentissage annoncé le 4 juin 2020.

Dans ce contexte d'augmentation et de mise en œuvre de la réforme notamment dans ces modalités opérationnelles, il est apparu nécessaire de mettre en place un groupe de travail permettant de réunir, en présence de la DIRECCTE, du Conseil régional, du Rectorat, de la DRAAF-SRFD, des consulaires, des partenaires sociaux, l'ensemble des acteurs concernés et en particulier les OPCO, les représentants des organismes de formation/CFA, Pôle Emploi, tout en y associant l'agence de service de paiement (ASP), le CNFPT ainsi que le CARIF OREF.

La feuille de route :

Dans le contexte actuel, il faut distinguer les objectifs poursuivis, immédiats et à moyens termes.

Immédiat : Actualités campagne apprentissage 2020 notamment :

- Point sur évaluation de la rentrée et sur les difficultés rencontrées : tour de table des représentants OPCO et CFA notamment sur état des saisies, des paiements (stock et nouvelles facturation). Réflexions sur délais et pistes.
- Etat des lieux des besoins en formation (jeunes sans employeur au sein des CFA - places disponibles dans les CFA - jeunes avec employeur sans CFA - entreprises en recherche de jeunes ...)
- Comment mettre en relation les entreprises, les jeunes qui ne trouvent pas de réponse ?
- Olympiade des métiers – financement.
- Financement des investissements des CFA (amortissements >à 3 ans).



A moyen terme :

Au-delà des discussions qui pourront enrichir la liste des travaux à mener, sont déjà identifiées les priorités suivantes :

- Lieu d'information et d'échanges sur la situation de l'apprentissage - prévisions.
- L'identification des besoins en compétences non pourvus ou en tension sur les territoires et détermination des modes opératoires permettant de développer une offre de formation en apprentissage adaptée à ces besoins.
- Evolution de ce groupe de travail vers un lab de l'apprentissage : lieu ou des expérimentations pourraient être mises en place pour tenter de répondre aux problématiques rencontrées.
- Développer le recours à l'apprentissage des personnes reconnues travailleurs handicapés.

A plus long terme, ce groupe de travail pourrait être étendu à l'ensemble du champ de l'alternance.

Les attendus

Les travaux devraient permettre :

- un niveau d'appropriation partagé sur les enjeux et les possibilités offertes par la loi,
- une concertation pour optimiser les pratiques et les complémentarités,
- la mise en œuvre de projets adaptés et spécifiques